



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Grandes surfaces

Question écrite n° 12268

Texte de la question

M Louis de Broissia a pris note de la position de M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur l'ouverture des grandes surfaces le dimanche. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si des enquêtes d'opinion ont été commandées afin de connaître la position des principaux intéressés, les consommateurs et les salariés, sur cette question délicate.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le souligne l'honorable parlementaire, le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a confirmé à de multiples reprises son attachement au principe du repos dominical qui constitue la règle pour les salariés. Néanmoins, depuis plusieurs années et récemment encore, des difficultés sont apparues dans certains secteurs économiques ou zones du territoire - notamment dans les stations touristiques - pour assurer le respect des dispositions actuelles sur le repos dominical des salariés et la fermeture des commerces le dimanche. Aussi, avec le ministre du commerce et de l'artisanat, le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a confié à M Yves Chaigneau, président de la section du travail du Conseil économique et social, une mission tendant, après une large concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, à rechercher si le système actuel devait et pourrait faire l'objet d'adaptations et définir, dans l'affirmative, les procédures les plus appropriées pour en permettre la mise en œuvre.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12268

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1888